



Utzigen, le 12 octobre 2020

Depuis juin 2020, la Suisse se trouve en situation particulière au sens de la loi sur les épidémies. Contrairement à la situation extraordinaire en vigueur auparavant, les cantons disposent à nouveau d'un droit d'être entendu plus étendu. De plus, ils peuvent prendre des mesures cantonales si le nombre de cas sur leur territoire augmente ou menace d'augmenter. C'est pourquoi il existe des **mesures** appliquées uniformément **dans toute la Suisse** et d'autres qui **diffèrent selon le canton**.

L'art-thérapie peut être pratiquée sans restriction si les recommandations suivantes sont respectées.

OdA ARTECURA renvoie tous les art-thérapeutes aux recommandations de l'OFSP¹ et surtout les différents cantons².

Des règles plus simples pour tous :

- Respecter les mesures d'hygiène et de distance
- Se laver les mains à l'eau et au savon avant et après la thérapie
- Nettoyer les objets utilisés pendant la thérapie
- Aérer régulièrement
- Nettoyer régulièrement les objets et les surfaces utilisés par la clientèle
- Pas d'obligation de porter un masque tant que la distance peut être maintenue
- Actuellement, aucune restriction concernant la taille des groupes
- En art-thérapie, le traçage des contacts est possible à tout moment en documentant les données personnelles de tous les participants

¹ <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/massnahmen-des-bundes.html>

² <https://www.ch.ch/fr/coronavirus/>

Pour rappel :

Symptômes COVID-19 selon BAG (à partir du 31/07/20) :

Ces situations sont fréquentes :

- Toux (surtout sèche)
- Maux de gorge
- Maux de gorge
- Essoufflement
- Fièvre, sensation de fièvre
- Douleurs musculaires
- Perte soudaine de l'odorat et/ou du goût

Rare :

- Maux de tête
- Faiblesse générale, sensation de malaise
- Douleurs musculaires
- Symptômes gastro-intestinaux
- Eruptions cutanées
- Rhume

Les symptômes de la maladie sont de gravité variable.

Conditions préexistantes à risque accru (à partir du 27/08/20) :

- Hypertension artérielle
- Maladies respiratoires chroniques
- Diabète
- Maladies et thérapies qui affaiblissent le système immunitaire
- Maladies cardiovasculaires
- Cancer
- Obésité de classe III

L'auto-évaluation coronavirus peut vous aider si vous n'êtes pas sûr de votre propre état de santé :

<https://check.bag-coronavirus.ch/screening>

Toutes les informations sur les principales mesures visant à réduire au minimum les transmissions ultérieures et des informations complémentaires destinées aux professionnels de la santé sont disponibles sur le site :

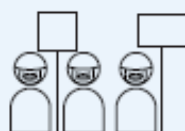
<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov.html>

Coronavirus : consignes et recommandations

Ces **interdictions** et **obligations** s'appliquent actuellement dans toute la Suisse. Les cantons peuvent édicter des mesures supplémentaires.



Masque obligatoire dans les transports publics et dans les avions



Masque obligatoire lors de manifestations politiques

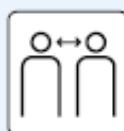


Quarantaine pour les personnes provenant des régions à risque



Plans de protection pour établissements, installations et manifestations

Les règles d'hygiène et de conduite sont des **recommandations** essentielles pour freiner la propagation du nouveau coronavirus.



Garder une distance de 1,5 mètre



Porter un masque si l'on ne peut pas garder ses distances



Respecter les règles d'hygiène



Se faire tester en cas de symptômes



Fournir ses coordonnées et permettre ainsi le traçage des contacts



Respecter les mesures d'isolement et de quarantaine

L'**application SwissCovid** pour les téléphones portables permet de retracer les contacts. À télécharger sur : Google Play Store pour Android et Apple Store pour iOS.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Bundesamt für Gesundheit BAG
Office fédéral de la santé publique OFSP
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP
Federal Office of Public Health FOPH

État : 1er octobre 2020